



Compte Rendu RS

# COMPTE RENDU DE LA REUNION SYNDICALE DU

## 26/09/2023

**18h15**

Date de la convocation : 19/09/2023

**L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :**

### Toutes compétences

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général au 1er janvier 2024 (01\_2023\_09)
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du budget général au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (02\_2023\_09)

### Compétence AEP

- Présentation des RAD et RPQS (03\_2023\_09 / 04\_2023\_09 / 05\_2023\_09 / 06\_2023\_09 et 07\_2023\_09)
- Partie ex SMEAVO - Partie ex Lembeye et les Enclaves - Partie ex Montaner - Partie ex Crouseilles
- Décision modificative n°4 pour assistance suivi DSP Eau Potable avec 2AE (08\_2023\_09)
- Rétrocession à la CCPN de la parcelle B346 sur laquelle se situait le réservoir d'eau potable (prise de compétence au 01/01/2020) (09\_2023\_09)
- Virement de crédit : compte rendu
- Point sur les MAPA visés : compte rendu
- Op 855-1 : changement de travaux correspondant à l'enveloppe prévue pour cette opération
- Point sur les travaux et études en cours

### Compétence Assainissement Collectif : collecte

- Présentation des RAD et RPQS (10\_09\_2023 et 11\_09\_2023)
- Décision modificative n°2 pour régularisation des amortissements 2023 (12\_09\_2023)
- Décision modificative n°3 pour assistance suivi DSP Collecte avec 2AE (13\_09\_2023)
- Décision modificative n°4 pour régularisation des écritures d'amortissements 2019-2021 (14\_09\_2023)
- Cession de terrain à la CAPBP (suite à la prise de compétence du 01/01/2014), concerne la STEP d'IDRON (15\_09\_2023)
- Acte en forme administrative pour acquisition de la parcelle sur laquelle se situe la STEP de PONTACQ YA72 (appartient aujourd'hui à la commune) (16\_09\_2023)
- Point sur les MAPA visés : compte rendu
- Point sur les travaux et études en cours

### Compétence ANC

- Présentation du RPQS partie ANC (17\_2023\_09)
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (18\_2023\_09) : un virement de crédit est prévu pour permettre cette écriture.
- Point sur les travaux et études en cours

### Questions diverses

- Recrutement 2023 : technicien ANC 4j/5 + autre mission 1j/5

## Liste des Présents réunion syndicale du 26/09/2023

### **BG 51 /86 QUORUM= 44**

Mme, M : RYMLAND, BORDENAVE, LAVOYE, PERSONNE, JOUVIN, CAZABAN-CARRAZE, TEULE, DALLA SANTA, CIPRIANI, BERGERET, DIAS, JOUBERT, BAT, PATAcq, NICOLAU, FLANDE, CHASTAIN, PONDET, MARQUEZ, RONCUCCI, COSTE, LACAZE P, LACAZE J, DESSERE, BOURDA, SCHNEIDER, ROMAO, ARRIBILLAGA, PONTICO, PRAT, CAZENAVE, MAUHOURLAT, CORRAL, DABADIE N, LAGAHE, BEGUE, DAVANTES, COURADES, BORDE-BAYLACQ, LAHON, CAPELLE, LARRAZABAL, CAZENAVE, MARCARIE, CASTETS, PEDEBEARN, AGUERRE, VIGNEAU, SEBAT, TREPEU, CAMPARDON

Mme LAHONDA donne pouvoir à M. CASTETS

### **EAU 48 /82 QUORUM=42**

Mme, M : RYMLAND, BORDENAVE, LAVOYE, PERSONNE, JOUVIN, CAZABAN-CARRAZE, TEULE, DALLA SANTA, CIPRIANI, BERGERET, DIAS, JOUBERT, BAT, PATAcq, NICOLAU, FLANDE, CHASTAIN, PONDET, MARQUEZ, RONCUCCI, COSTE, LACAZE P, LACAZE J, DESSERE, BOURDA, SCHNEIDER, ROMAO, ARRIBILLAGA, PONTICO, PRAT, CAZENAVE, MAUHOURLAT, CORRAL, DABADIE N, LAGAHE, COURADES, BORDE-BAYLACQ, LAHON, CAPELLE, LARRAZABAL, CAZENAVE, MARCARIE, CASTETS, PEDEBEARN, AGUERRE, SEBAT, TREPEU, CAMPARDON

### **ANC 34/62 QUORUM = 32**

Mme, M : RYMLAND, BORDENAVE, LAVOYE, CAZABAN-CARRAZE, BERGERET, DIAS, JOUBERT, PATAcq, NICOLAU, FLANDE, CHASTAIN, PONDET, MARQUEZ, COSTE, LACAZE P, DESSERE, BOURDA, SCHNEIDER, ROMAO, ARRIBILLAGA, CAZENAVE, MAUHOURLAT, CORRAL, BEGUE, DAVANTES, COURADES, BORDE-BAYLACQ, LAHON, LARRAZABAL, CAZENAVE, CASTETS, VIGNEAU, TREPEU, CAMPARDON

Mme LAHONDA donne pouvoir à M. CASTETS

### **COLLECTE 21 /24 QUORUM = 13**

Mme, M : BORDENAVE, CAZABAN-CARRAZE, DIAS, JOUBERT, PATAcq, NICOLAU, CHASTAIN, MARQUEZ, COSTE, LACAZE P, DESSERE, BOURDA, SCHNEIDER, COURADES, BORDE-BAYLACQ, LARRAZABAL, CAZENAVE, CASTETS, VIGNEAU, TREPEU, CAMPARDON

# TOUTES COMPETENCES

## Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget général au 1er janvier 2024 (01\_2023\_09)

*Le Président fait un rappel du contexte réglementaire et institutionnel :*

*En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.*

*Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte de la concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (départements) et M71 (régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction, avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu pour les collectivités de plus de 3500 habitants.*

*Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires dans un cadre défini par l'assemblée délibérante, et notamment :*

*- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;*

*- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision*

*- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : faculté de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.*

*VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)*

*VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57*

*Vu l'avis favorable du comptable public en date du 14/06/2023 annexé*

### **OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

**Adopte** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le budget principal

**Autorise** : le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## **Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du budget général au 1er janvier 2024 (02\_2023\_09)**

*Le Syndicat SEABB, s'est engagé à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024. Cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes. C'est pourquoi le SEABB souhaite se doter d'un règlement Budgétaire et Financier.*

*La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.*

*Ce document a pour objet :*

- *de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;*
- *de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;*
- *de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;*
- *de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).*

*Le Règlement Budgétaire et Financier comporte 4 parties.*

- *Le budget, un acte politique*
- *L'exécution budgétaire*
- *Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année*
- *La gestion de la dette*

*Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.*

### **OÛI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

*Adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.*

# EAU POTABLE

Présentation des RAD et RPQS (03\_2023\_09 / 04\_2023\_09 / 05\_2023\_09 / 06\_2023\_09 et 07\_2023\_09)  
Partie ex SMEAVO - Partie ex Lembeye et les Enclaves - Partie ex Montaner - Partie ex Crouseilles

		2021	2022	Evolution N/N-1	
TOTAL SEABB	Le territoire	nb communes adhérentes	70	70	-
		nb habitants desservis	31 920	31 920	-
		nb abonnés	15 377	15 540	1,06%
	Les ouvrages	nb de réservoirs semis enterrés	15	15	-
		nb de réservoirs sur tour	11	11	-
		Volumes de stockage (m3)	6 955	6 955	-
		nb de stations de pompage	3	3	-
	Les volumes	Volume acheté en gros	2 833 218	2 861 122	0,98%
		Volume vendu en gros	121 819	102 047	-16,23%
		Volumes de service	47 159	52 609	11,56%
		Volume consommé autorisé	1 947 735	1 949 893	0,11%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	127	125	-0,94%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	1 045 328	1 048 162	0,27%
		Indice linéaire de perte (m3/km/j)	2,32	2,38	2,63%
		Rendement IDM (%)	74,71%	73,56%	-1,54%
		Nombre fuites réparées (branchements + réseau)	180	177	-1,67%
		Taux de renouvellement	1,53%	1,26%	-17,98%
	La qualité	Paramètres bactériologiques	100%	100%	0,00%
		Paramètres Physico-Chimiques	96%	99%	2,92%
Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	305	313	2,63%	
	Taux d'impayés	1,66%	1,72%	3,16%	
	Surtaxe Délégataire	2 527 377,61 €	2 670 506,66 €	5,66%	
	Surtaxe SEABB	1 035 623,86 €	1 070 422,48 €	3,36%	
	Montant des investissements de la collectivité	5 515 614 €	6 287 429 €	13,99%	
	Capital restant du au 31/12	2 437 591	2 200 553	-9,72%	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Secteur ex SMEAVO	Le territoire	nb communes adhérentes	22	22	0,00%
		nb habitants desservis	22 959	22 959	0,00%
		nb branchements	10 532	10 672	1,33%
	Les ouvrages	nb de réservoirs semis enterrés	10	10	-
		nb de réservoirs sur tour	4	4	-
		Volumes de stockage (m3)	3 065	3 065	-
		nb de stations de pompage	2	2	-
	Les volumes	Volume acheté en gros	1 704 148	1 726 023	1,28%
		Volume vendu en gros	48 420	10 926	-77,43%
		Volumes de service	25 866	32 245	24,66%
		Volume consommé autorisé	1 256 023	1 254 041	-0,16%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	119	118	-1,47%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	478 588	480 430	0,38%
		Indice linéaire de perte (m3/km/j)	2,14	2,45	14,49%
		Rendement IDM (%)	78,06%	75,16%	-3,72%
		Nombre fuites réparées (branchements + réseau)	74	88	18,92%
		Taux de renouvellement	3,20%	0,84%	-73,75%
	La qualité	Paramètres bactériologiques	100%	100%	0,00%
		Paramètres Physico-Chimiques	100%	98%	-2,40%
Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	290,81	299,59	3,02%	
	Taux d'impayés	1,90%	2,39%	25,79%	
	Surtaxe Délégataire	1 593 007,59 €	1 776 306,16 €	11,51%	
	Surtaxe SEABB	668 099,70 €	714 274,79 €	6,91%	
	Montant des investissements de la collectivité	1 378 903	1 571 857	13,99%	
	Capital restant du au 31/12	2 437 591	2 200 553	-9,72%	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Secteur Ex Lembeye et les enclaves	Le territoire	nb communes adhérentes	29	29	0,00%
		nb habitants desservis	6 074	6 074	0,00%
		nb branchements	3 220	3 237	0,53%
	Les ouvrages	nb de réservoirs semis enterrés	1	1	0,00%
		nb de réservoirs sur tour	5	5	0,00%
		Volumes de stockage (m3)	2 550	2 550	-
		nb de stations de pompage	0	0	#DIV/0!
	Les volumes	Volume acheté en gros	783 820	783 716	-0,01%
		Volume vendu en gros	59 097	70 961	20,08%
		Volumes de service	14 516	13 430	-7,48%
		Volume consommé autorisé	449 997	435 778	-3,16%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	140	135	-3,67%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	352 238	352 240	0,00%
		Indice linéaire de perte (m3/km/j)	2,02	2,05	1,49%
		Rendement IDM (%)	66,80%	66,37%	-0,64%
		Nombre fuites réparées (branchements + réseau)	69	58	-15,94%
		Taux de renouvellement	0,18%	2,60%	1307,06%
	La qualité	Paramètres bactériologiques	100%	100%	0,00%
		Paramètres Physico-Chimiques	94%	97%	2,66%
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	313,47	321,37	2,52%
		Taux d'impayés	1,27%	2,68%	111,02%
		Surtaxe Délégitaire	651 160,83 €	612 163,43 €	-5,99%
		Surtaxe SEABB	227 854,84 €	207 655,53 €	-8,86%
Montant des investissements de la collectivité		1 378 903	1 571 857	13,99%	
Capital restant du au 31/12		2 437 591	2 200 553	-9,72%	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Secteur Ex Montaner	Le territoire	nb communes adhérentes	12	12	-
		nb habitants desservis	2 117	2 117	-
		nb branchements	1 116	1 116	0,00%
	Les ouvrages	nb de réservoirs semis enterrés	4	4	-
		nb de réservoirs sur tour	0	0	-
		Volumes de stockage (m3)	990	990	-
		nb de stations de pompage	0	0	-
	Les volumes	Volume acheté en gros	232 418	243 556	4,79%
		Volume vendu en gros	14 302	20 160	40,96%
		Volumes de service	3 197	3 354	4,91%
		Volume consommé autorisé	160 445	178 409	11,20%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	144	160	11,20%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	132 000	132 970	0,73%
		Indice linéaire de perte (m3/km/j)	1,13	0,86	-23,89%
		Rendement IDM (%)	76,56%	82,91%	8,29%
		Nombre fuites réparées (branchements + réseau)	17	19	11,76%
		Taux de renouvellement	0,00%	0,00%	-
	La qualité	Paramètres bactériologiques	100%	100%	0,00%
		Paramètres Physico-Chimiques	89%	100%	12,49%
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	303,33	309,68	2,09%
		Taux d'impayés	2,23%	0,86%	-61,43%
		Surtaxe Délégitaire	185 186,19 €	195 789,07 €	5,73%
		Surtaxe SEABB	94 412,49 €	96 270,76 €	1,97%
Montant des investissements de la collectivité		1 378 903	1 571 857	13,99%	
Capital restant du au 31/12		2 437 591	2 200 553	-9,72%	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Secteur Crouseilles	Le territoire	nb communes adhérentes	7	7	-
		nb habitants desservis	770	770	-
		nb branchements	509	515	1,18%
	Les ouvrages	nb de réservoirs semis enterrés	0	0	-
		nb de réservoirs sur tour	2	2	-
		Volumes de stockage (m3)	350	350	-
		nb de stations de pompage	1	1	-
	Les volumes	Volume acheté en gros	112 832	107 827	-4,44%
		Volume vendu en gros	0	0	-
		Volumes de service	3 580	3 580	0,00%
		Volume consommé autorisé	81 270	81 665	0,49%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	160	159	-0,68%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	82 502	82 522	0,02%
		Indice linéaire de perte (m3/km/j)	1,05	0,87	-17,14%
		Rendement IDM (%)	75,20%	79,06%	5,13%
		Nombre fuites réparées (branchements + réseau)	20	12	-40,00%
		Taux de renouvellement	0,10%	0,00%	-100,00%
	La qualité	Paramètres bactériologiques	100%	100%	0,00%
		Paramètres Physico-Chimiques	100%	100%	0,00%
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	310,79	319,84	2,91%
Taux d'impayés		1,25%	0,93%	-25,60%	
Surtaxe Délégitaire		98 023,00 €	86 248,00 €	-12,01%	
Surtaxe SEABB		45 256,83 €	52 221,40 €	15,39%	
Montant des investissements de la collectivité		1 378 903	1 571 857	13,99%	
Capital restant du au 31/12		2 437 591	2 200 553	-9,72%	

## Décision modificative n°4 pour assistance suivi DSP Eau Potable avec 2AE (08\_2023\_09)

**Objets :** SUIVIE MISSION DSP

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 500,00		
6226 (011) : Honoraires	5 500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## Rétrocession à la CCPN de la parcelle B346 sur laquelle se situait le réservoir d'eau potable (prise de compétence au 01/01/2020) (09\_2023\_09)

Le Président expose que le Syndicat est devenu propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 346 d'une superficie de 3a65 m<sup>2</sup>, sise à LABATMALE dans le cadre de sa compétence Eau potable.

Aux termes de l'arrêté préfectoral n° 64\_2019\_11\_18\_007 DU 18/11/2019 portant modification du périmètre de compétence du Syndicat eau et d'assainissement Béarn Bigorre, la demande de retrait de la Commune de LABATMALE a été entérinée.

Il convient à présent de procéder à la régularisation de cette situation, en rétrocédant gratuitement cette parcelle à la Communauté de Communes du Pays de Nay, désormais gestionnaire de la compétence EAU potable pour la commune de Labatmale.

Cette rétrocession intervenant dans le cadre règlementaire précité, une estimation du bien par la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'a pas été demandée.

**Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,**

**DÉCIDE** de rétrocéder la parcelle cadastrée section B n°346 d'une superficie de 3a65ca à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays de Nay.

**CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

## Virement de crédit : compte rendu

**Objets :** ASSURANCE DECENNALE SIEGE SOCIAL

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6161 (011) : Multirisques	7 500,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-2 000,00		
6227 (011) : Frais d'actes et de contentieux	-4 000,00		
6236 (011) : Catalogues et imprimés	-1 500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### Point sur les MAPA visés : compte rendu

n°op	Marché Travaux	Entreprise	Montant travaux	Année démarrage	Date de notification
855-1	Travaux commande 2023-5 : Livron Route du Pic du Midi et Barzun Rue du Corps Franc Pommies	BAYOL	145 349,81 €	2023	19/09/2023 (pas encore OS)
855-1	MOE Travaux commande 2023-4	SETMO	7 550,00 €	2023	10/07/2023
855-4	Travaux commande 2023-4 : Renouvellement du réseau d'eau potable de Crouseilles	2BTP	78 569,70 €	2023	24/07/2023
6226	2AE : mission d'assistance pour le suivi de la DSP	2AE	17 397,20 €	2023	09/09/2023

### Op 855-1 : changement de travaux correspondant à l'enveloppe prévue pour cette opération

- Initialement cette opération était pour : commande 2023-6 avec attributaire 1 : Ibos Partie 1 aval réservoir : 200 000€HT
- Ce sera finalement : commande 2023-5 LIVRON : route du Pic du Midi et BARZUN Rue du Corps Franc Pommies : même somme

### Etat des travaux et études en cours

#### Op 851 : Renouvellement du réseau d'Eau Potable 2022 : Anoye - Maspie Lalonquère Juillacq / Maure / Lussagnet Lusson

Travaux BAYOL : 843 378.50€HT

Travaux terminés mais pas soldés car reste réfection de chaussée définitive à caler en urgence

#### Op 860 : Commande 2022-4 : Renou réseau Pontacq, Ger, Ibos, Moncaup, Sendets, Barzun

Travaux BAYOL : 276 955.77€HT

Notif / OS en date du 06/05/2022.

#### Travaux terminés

- Pontacq Réservoir des Enclaves : 22ml de 200 Fonte - 19ml de 200 Inox : travaux terminés
- Pontacq Impasse Route d'Ossun : 75ml de PE40 – 4 branchements : travaux terminés
- Sendets Lotissement Larrayade : Création de réseau AEP Voie Nouvelle -110ml de 63 PVC : Les travaux sont terminés
- Barzun rue du Cami Bielh : 127ml de 100 fonte : travaux terminés
- Ibos Rue des Platanes : 279ml de PVC 63 et 10 branchements : Les travaux sont terminés
- Pontacq Chemin Père Marcq : 206 ml 100 Fonte – 20 ml de PE50 – 18 branchements : travaux terminés

- Ger Chemin du Houchou : 371 ml PE40 - 39 ml PE50 : travaux terminés
- Pontacq Route d'Ossun : 425ml de 100 fonte - 40 ml PE40 – 27 ml PE50 – 3 branchements : travaux terminés
- Moncaup Chemin de Marlères : 812ml de 100 Fonte - 48ml de PE50 – 5 branchements : travaux terminés

**Op 856 : renouvellement du réseau d'eau potable de la commune de Pontacq en même temps que les travaux de restructuration du réseau d'assainissement Collectif**

Maitrise d'Oeuvre SETMO AEP
<b>10 728,00 €</b>
TF2 : Marché travaux tranche ferme 2 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenave Amont et Vincent de Bataille
<b>98 855,90 €</b>
TO1.2 : Marché travaux tranche optionnelle 1 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Ramparts
<b>194 348,50 €</b>
TO2.2 : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Place d'Estibayres et Rue du Stade
<b>74 250,00 €</b>
TO3.2 : Marché travaux tranche optionnelle 3 (correspondant à la tranche 7) : Rue du Maréchal Foch
<b>121 094,00 €</b>

**L'OS pour la tranche F2 : préparation du dossier d'exécution** a été signé le 05/09/2022

Rue Marquenave (BAYOL) et Rue Vincent de Bataille (CEGETP) terminé

Reste les goudronnages à valider : quelques malfaçons

**TO1.2 : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts**

Travaux démarrés par anticipation, avec TF2, mais reprennent sur octobre.

**TO2.2 : Place Estibayres et rue du stade**

salle polyvalente : anticipation car la commune doit réaliser un aménagement autour des structures sportives.

→ **Branchements**

- Deux branchements sont à reprendre.

→ **Canalisation principale**

- Une conduite PE DN 90 est à poser en tranchée commune sur la portion Rue des Prés de Moureu / Rue de l'Entercq.

**Op847 : sécurisation des réservoirs : Simacourbe – Monassut - Maure – Ponson Debat Pouts**

Lot1 : Clôtures et Portails : CABTP

Lot 2 : Travaux de menuiseries, métallerie, serrurerie : STAIPH

Lot 3 : Sécurisation des ouvrages contre les actes de malveillances : STANLEY SECURITY

Travaux lots 1 et 2 terminés

Travaux lot 3 : octobre 2023 avec intervention de Securitas (Stanley) : retard à cause de l'électricité.

Nous avons signé des travaux supplémentaires avec STAIPH

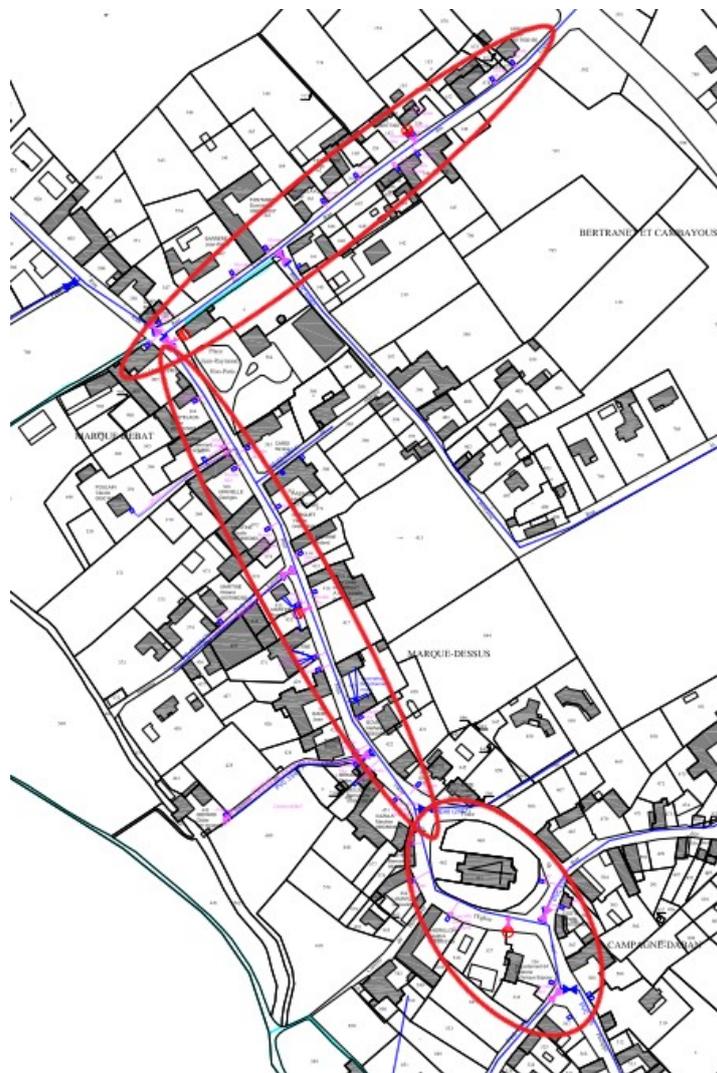
Travaux complémentaires STAIPH : 20 portes de réservoirs	STAIPH	43 319,00 €
Travaux complémentaires STAIPH : serrurerie Montaner et casteide Doat	STAIPH	17 370,00 €

Terminé : reste qq reprises

**Op 854-5 : Travaux commande 2023-2 : renouvellement des branchements du réseau d'eau potable sur Espoey : Rue des Loches, rue Jean Tucat, Impasse du lavoir, impasse du canal et place de l'église**

**Entreprise BAYOL : 136 606.27€**

Travaux terminés :



**Op 855-3 : Travaux commande 2023-3 : Renouvellement du réseau d'eau potable dans le bourg de Pontiacq :**

**Entreprise BSTP : 245 941.98€HT**

Les travaux consistent à abandonner la conduite existante d'eau potable en amiante ciment DN 150 mm et de la refaire en fonte DN 150 mm. Les branchements se trouvant sur la portion concernée sont refaits jusqu'au compteur.

Ces travaux sont effectués avant aménagement de voirie du centre bourg de PONTIACQ-VIELLEPINTE.

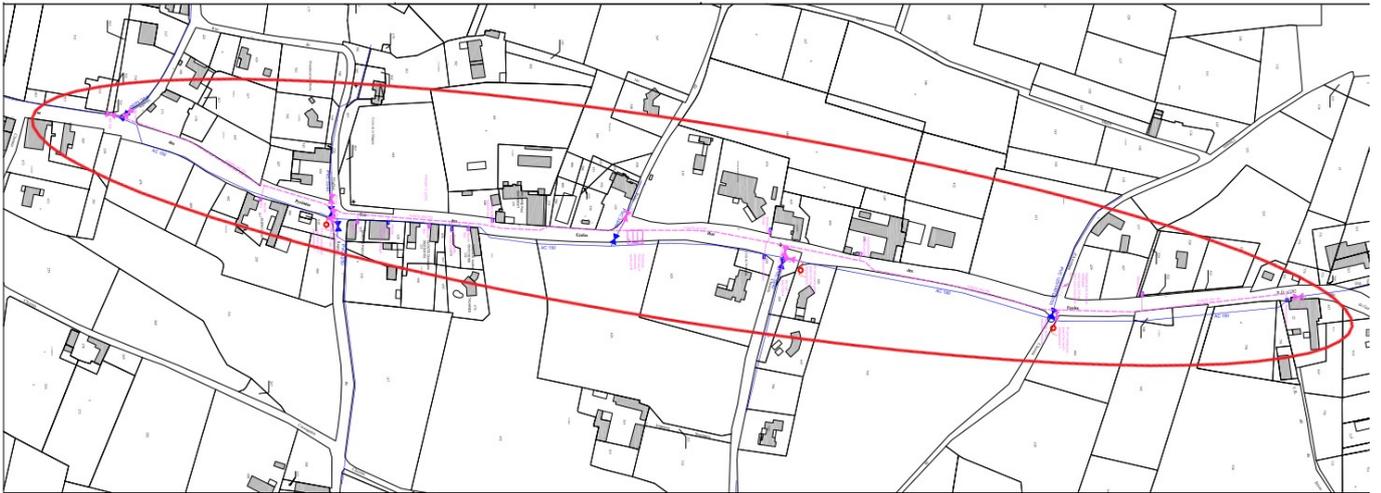
Les secteurs concernés sont :

- PONTIACQ - VIELLEPINTE - Rue des Pyrénées - Rue des Ecoles (RD 202)

Les quantités prévues sont les suivantes :

- 1050 ml canalisation FTE DN 150 mm

- 14 branchements



Désignations	Avancement	Canalisation posée	Reprises de branchements	Raccordement sur existant
PONTIACQ - VIELLEPINTE - Rue des Pyrénées - Rue des Ecoles (RD 202)	100%	1040 ml FONTE DN 150 mm	12 u	2 raccords Ø 150 1 raccord Ø 140 5 raccords Ø 50

Travaux terminés, reste des finitions. Devrait se terminer cette semaine.

**Op 855-4 : travaux Crouseilles – chemin du Bosc : 2BTP : commande 2023-4**

**Montant HT : 78 569.70€**

Les travaux consistent à renouveler un PVC collé en DN 50 mm. Les branchements se trouvant sur la portion concernée sont refaits jusqu'au compteur.

Ces travaux sont effectués car la conduite existante casse régulièrement, de plus le diamètre existant n'est plus suffisant.

Le zone concernée est :

- CROUSEILLES Chemin du Bosc

Les quantités prévues sont les suivantes :

- 775 ml canalisation PEHD DN 75 mm RC
- 5 branchements

**→ Matériaux**

- Une conduite en PEHD 100 RC DN 75 mm est posée.
- Ce type de matériau (RC) permet de remblayer en terre sur la conduite sans effectuer de sablage.

Travaux terminés reste les réfections de chaussées

**Op 855-1 : travaux Livron / Barzun : commande 2023-5**

Désignations	Conduite existante	Conduite projet	Nombre de branchements
LIVRON - Route du Pic du Midi <i>Renouvellement de réseaux AEP</i>	PVC Ø 53/63 collé PVC Ø 125 joint auto	80 ml PVC Ø 53/63	14 u
BARZUN - Rue du Corps Franc Pommiès <i>Renouvellement de réseaux AEP</i>	PVC Ø 42/50 collé	400 ml FTE Ø 100	31 u

Travaux réalisés en même temps que les travaux d'eau usée  
Les travaux débutent cette semaine



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation des RAD et RPQS (10\_09\_2023 et 11\_09\_2023)

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Le territoire	nb communes collectif	13	15	15,38%	
	nb habitants desservis	11 769	12 645	7,44%	
	nb branchements	5 303	5 707	7,62%	
Les ouvrages	Type de station d'épuration	-	-	-	
	Nombre d'EH	15 600	17 727	13,63%	
	nb de postes de relevages	39	39	-	
	nb de Déversoirs d'Orage	3	3	-	
Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	1 277 059	1 118 456	-12,42%	
	Volumes By Passés (m3)	-	27 038	-	
	Volumes Sortie STEP (m3)	1 269 953	1 141 562	-10,11%	
	Volumes déversés DO (m3)	76 139	49 873	-	
	Volumes facturés (m3)	540 054	562 725	4,20%	
	Charge Hydraulique %	89,11%	75,21%	-15,60%	
	Conso moyenne (m3/abonné/an)	490	3 867	689,97%	
<b>TOTAL SEABB</b>	<b>Le réseau</b>	<b>linéaire de réseau (ml)</b>	<b>127 176</b>	<b>127 176</b>	<b>0,00%</b>
La qualité	Charge polluante DBO5 %	1	1	27,58%	
	Quantité de boues évacuées TMS	99	117	18,09%	
	Consommation électrique kwh	846 199	888 083	4,95%	
	Conformité station	Tout Conforme sauf Azote 1/2 sur Lembeye	Tout Conforme sauf Azote 1/2 sur Lembeye	-	
	Non conformités paramètre	Azote 1/2 sur lembeye	Azote 1/2 sur lembeye	-	
Eléments financiers	Prix de la facture 120m3 € TTC	336,12	342,76	1,98%	
	Taux d'impayés	2,19	2,13	-2,74%	
	Surtaxe Délégitaire (presta sur Pontacq et Lembeye en 2021 + pas Serres Morlaas ni samson Lion)	376 807,33 €	780 888,44 €	107,24%	
	Surtaxe SEABB (presta sur Pontacq et Lembeye en 2021)	824 044,83 €	655 652,88 €	-20,43%	
	Montant des investissements de la collectivité	2 021 135,66 €	910 224,10 €	-54,96%	
	Capital restant du au 31/12	5 251 114,78 €	5 508 089,75 €	4,89%	

		2021	2022	Evolution N/N-1
Le territoire	nb communes raccordées	7	7	0,00%
	nb habitants desservis	4 515	4 536	0,46%
	nb branchements	1 963	1 972	0,46%
Les ouvrages	Type de station d'épuration	station membranaire 2014	station membranaire 2014	-
	nb d'EH	6 000	6 000	-
	nb de postes de relevages	17	17	-
	nb de Déversoirs d'Orage	1	1	-
Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	407 243	340 460	-16,40%
	Volumes By Passés (m3) après BT	38 608	27 038	-29,97%
	Volumes Sortie STEP (m3)	399 640	342 291	-14,35%
	Volumes déversés DO (m3) en tête STEP	1 877	1 251	-33,35%
	Volume déversé DO Mattets (m3)	-	17 623	-
	Volumes facturés (m3)	190 991	183 376	-3,99%
	Charge Hydraulique %	68,30%	58,30%	-14,64%
Conso moyenne (m3/abonné/an)	97	93	-4,43%	
<b>Le réseau</b>	<b>linéaire de réseau (ml)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
La qualité	Charge polluante DBO5 %	40,54%	38,76%	-4,39%
	Quantité de boues évacuées TMS	59,63	50,33	-15,60%
	Consommation électrique kwh	609 471	540 904	-11,25%
	Conformité station	Conforme	Conforme	-
	Non conformités paramètre	-	-	-
<b>Eléments financiers</b>	<b>Prix de la facture 120m3 €TTC</b>	<b>336,11</b>	<b>342,76</b>	<b>1,98%</b>

Système d'Assainissement de NOUSTY ARTIGUELOUTAN

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Système d'Assainissement de PONTACQ	Le territoire	nb communes raccordées	2	2	0,00%
		nb habitants desservis	3 068	3 048	-0,67%
		nb branchements	1 334	1 325	-0,67%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Boues activées aération prolongée 2020	Boues activées aération prolongée 2020	--
		nb d'EH	5 000	5 000	--
		nb de postes de relevages	3	3	--
		nb de Déversoirs d'Orage	1	1	--
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	578 368	500 701	-13,43%
		Volumes By Passés (m3) en tête STEP	2 483	0	-100,00%
		Volumes Sortie STEP (m3)	599 630	531 343	-11,39%
		Volumes déversés DO des Moulins (m3)	76 139	32 250	-57,64%
		Volumes facturés (m3)	145 695	145 302	-0,27%
		Charge Hydraulique %	101,00%	167,29%	65,63%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	109	110	0,41%
		linéaire de réseau (ml)	--	--	--
	La qualité	Charge polluante DBO5 %	40,54%	38,76%	-4,39%
		Quantité de boues évacuées TMS	39,06	38,37	-1,77%
		Consommation électrique kwh	127 985	144 185	12,66%
		Conformité station	Conforme	Conforme	--
	Eléments financiers	Non conformités paramètre	--	--	--
		Prix de la facture 120m3	336,11	342,76	1,98%

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Système d'Assainissement d'IBOS	Le territoire	nb communes raccordées	1	1	0,00%
		nb habitants desservis	2 526	2 738	8,40%
		nb branchements	1 203	1 304	8,40%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Filtre planté 2011	Rhysosph'air 2022	--
		nb d'EH	2 400	3 200	--
		nb de postes de relevages	12	12	--
		nb de Déversoirs d'Orage	0	0	--
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	192 169	138 523	-27,92%
		Volumes By Passés (m3)	29 930	0	-100,00%
		Volumes Sortie STEP (m3)	161 452	124 977	-22,59%
		Volumes déversés DO (m3)	0	0	--
		Volumes facturés (m3)	129 765	135 807	4,66%
		Charge Hydraulique %	133,03%	44,81%	-66,32%
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)	108	104	-3,45%
		linéaire de réseau (ml)	--	--	--
	La qualité	Charge polluante DBO5 %	66,88%	58,42%	-12,65%
		Quantité de boues évacuées TMS	0	0	--
		Consommation électrique kwh	77 994	103 102	32,19%
		Conformité station	Conforme	Conforme	--
	Eléments financiers	Non conformités paramètre	--	--	--
		Prix de la facture 120m3	336,15	342,76	1,97%

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Système d'Assainissement de GER	Le territoire	nb communes raccordées	1	1	0,00%
		nb habitants desservis	783	805	2,81%
		nb branchements	356	366	2,81%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Filtres plantés de roseaux 2014	Filtres plantés de roseaux 2014	-
		nb d'EH	1 200	1 200	-
		nb de postes de relevages	3	3	-
		nb de Déversoirs d'Orage	0	0	-
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	39 575	39 376	-0,50%
		Volumes By Passés (m3)	0	0	-
		Volumes Sortie STEP (m3)	50 435	41 537	-17,64%
		Volumes déversés DO (m3)	-	-	-
		Volumes facturés (m3)	36 185	30 496	-15,72%
		Charge Hydraulique %	47,22%	59,93%	26,91%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	102	83	-18,02%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	-	-	-
	La qualité	Charge polluante DBO5 %	57,35%	34,93%	-39,09%
		Quantité de boues évacuées TMS	0	0	-
		Consommation électrique kwh	12 292	14 715	19,71%
		Conformité station	en contentieux	en contentieux	-
		Non conformités paramètres	en contentieux	en contentieux	-
Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	336,11	342,76	1,98%	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Système d'Assainissement de LEMBEYE	Le territoire	nb communes raccordées	1	1	0,00%
		nb habitants desservis	545	576	5,61%
		nb branchements	303	320	5,61%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Disques Biologiques 2017	Disques Biologiques 2017	-
		nb d'EH	1 000	1 000	-
		nb de postes de relevages	4	4	-
		nb de Déversoirs d'Orage	1	1	-
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)	59 704	42 649	-28,57%
		Volumes By Passés (m3)	0	0	#DIV/0!
		Volumes Sortie STEP (m3)	58 796	44 499	-24,32%
		Volumes déversés DO (m3)	-	-	-
		Volumes facturés (m3)	22 283	21 384	-4,03%
		Charge Hydraulique %	96,00%	35,41%	-63,11%
		Conso moyenne (m3/abonné/an)	74	67	-9,13%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	-	-	-
	La qualité	Charge polluante DBO5 %	126,00%	140,70%	11,67%
		Quantité de boues évacuées TMS	0	0	-
		Consommation électrique kwh	18 457	47 434	157,00%
		Conformité station	50%	50%	-
		Non conformités paramètre	NO3-	Nh4+ et NO3-	-
Eléments financiers	Prix de la facture 120m3	336,11	342,76	1,98%	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Système d'Assainissement de SERRES MORLAAS	Le territoire	nb communes raccordées		1	--
		nb habitants desservis		605	--
		nb branchements		275	--
	Les ouvrages	Type de station d'épuration		Boues activés et filtres plantés pour les boues 2007	--
		nb d'EH		850	--
		nb de postes de relevages		0	--
		nb de Déversoirs d'Orage			--
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)		53 999	--
		Volumes By Passés (m3)		0	--
		Volumes Sortie STEP (m3)		53 999	--
		Volumes déversés DO (m3)		0	--
		Volumes facturés (m3)		28 459	--
		Charge Hydraulique %		115,58%	--
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)		103	--
		linéaire de réseau (ml)		--	--
	La qualité	Charge polluante DBO5 %		65,77%	--
		Quantité de boues évacuées TMS		27,84	--
		Consommation électrique kwh		30 952	--
		Conformité station		Conforme	--
	Eléments financiers	Non conformités paramètre		--	--
Prix de la facture 120m3 € TTC			342,76	--	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Système d'Assainissement de SAMSONS LION	Le territoire	nb communes raccordées		1	--
		nb habitants desservis		6	--
		nb branchements		1	--
	Les ouvrages	Type de station d'épuration		filière compacte de type SBR (réacteur biologique séquentiel) 2015	--
		nb d'EH		477	--
		nb de postes de relevages		0	--
		nb de Déversoirs d'Orage		0	--
	Les volumes	Volumes Entrée STEP (m3)		2 748	--
		Volumes By Passés (m3)		0	--
		Volumes Sortie STEP (m3)		2 916	--
		Volumes déversés DO (m3)		0	--
		Volumes facturés (m3)		3 307	--
		Charge Hydraulique %		45,14%	--
	Le réseau	Conso moyenne (m3/abonné/an)		3 307	--
		linéaire de réseau (ml)		--	--
	La qualité	Charge polluante DBO5 %		45,33%	--
		Quantité de boues évacuées TMS		0	--
		Consommation électrique kwh		6 791	--
		Conformité station		Conforme	--
	Eléments financiers	Non conformités paramètre		--	--
Prix de la facture 120m3 € TTC			342,76	--	

		2021	2022	Evolution N/N-1	
Andoins qui part sur le SA de la CDAPP	Le territoire	nb communes raccordées	1	1	0,00%
		nb habitants desservis	331	331	0,00%
		nb branchements	144	144	0,00%
	Les ouvrages	Type de station d'épuration	Les eaux usées sont traitées sur la CDAPP		
		nb de postes de relevages	2	2	--
		nb de Déversoirs d'Orage	1	1	--
	Les volumes	Volumes facturés (m3)	15 135	14 594	-3,57%
	Le réseau	linéaire de réseau (ml)	--	--	--
	La qualité	RAS	--	--	--
	Eléments financiers	Prix de la facture 120m3 € TTC	336,11	342,76	1,98%

**Décision modificative n°2 pour régularisation des amortissements 2023 (12\_09\_2023)****Objets : DOTATION AMORTISSEMENT****INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-773,00
		28153 (040) : Installations à caractère spéc	-50,00
		28173 (040) : Constructions	823,00
			<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investi	-773,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incor	773,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

**Décision modificative n°3 pour assistance suivi DSP Collecte avec 2AE (13\_09\_2023)****Objets : MISSION SUIVIE DSP****FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 000,00		
6226 (011) : Honoraires	4 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Décision modificative n°4 pour régularisation des écritures d'amortissements 2019-2021 (14\_09\_2023)****Objets : REGUL ECRITURES AMORTISSEMENT 2019-2021****INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21531 (040) : Réseaux d'adduction d'eau	103 505,12	021 (021) : Virement de la section de fonct	103 505,12
	<b>103 505,12</b>		<b>103 505,12</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	103 505,12	778 (042) : Autres produits exceptionnels	103 505,12
	<b>103 505,12</b>		<b>103 505,12</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>207 010,24</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>207 010,24</b>

**Cession de terrain à la CAPBP (suite à la prise de compétence du 01/01/2014), concerne la STEP d'IDRON (15\_09\_2023)***Le Président expose que le Syndicat est propriétaire des parcelles suivantes :**Sur commune de BIZANOS**- AI 26                      42a05ca*

Sur commune IDRON

- BB1 25a75ca
- BC 30 11a96ca
- BC 101 1ha22a44ca
- BR9 3a78ca

La CAPBP, n'adhère plus au SEABB pour la compétence assainissement collectif pour les communes d'IDRON-LEE-OUSSE-SENDETS - ATIGUELOUTAN, depuis le 01/01/2014

Il convient à présent de procéder à la régularisation de cette situation, en rétrocédant gratuitement ces parcelles à la CAPBP, désormais gestionnaire ;

**OÙI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de rétrocéder les parcelles  
Sur commune de BIZANOS

- AI 26 42a05ca

Sur commune IDRON

- BB1 25a75ca
- BC 30 11a96ca
- BC 101 1ha22a44ca
- BR9 3a78ca

A titre gratuit à la CAPBP .

### Acte en forme administrative pour acquisition de la parcelle sur laquelle se situe la STEP de PONTACQ YA72 (appartient aujourd'hui à la commune) (16\_09\_2023)

Le Président rappelle au comité syndical, qu'un document d'arpentage a été établi, pour borner le terrain sur la commune de PONTACQ sur lequel a été implanté la station d'épuration.

Le SEABB étant compétent en matière de collecte, transport et épuration des eaux usées, ainsi qu'en matière d'entretien des stations d'épuration, la COMMUNE de PONTACQ propose de céder gratuitement la parcelle concernée N° YA 72

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette cession.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** l'acquisition, à titre gratuit, du terrain d'emprise de la station d'épuration de PONTACQ cadastrée YA 72:

**CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de recevoir l'acte en la forme administrative.

### Point sur les MAPA visés : compte rendu

n°op	Marché Travaux	Entreprise	Montant travaux	Année démarrage	Date de notification
97	BAYOL : commande 2023-1 tranche 1 restructuration du réseau d'assainissement de Livron et Barzun	BAYOL	911 834,30 €	2023	29/08/2023
6226	2AE : mission d'assistance pour le suivi de la DSP	2AE	14 394,00 €	2023	09/09/2023

### Etat des travaux et études en cours

#### **Op83 : STEP IBOS : Procédé Rhizosph'air**

Pas réceptionné : réglage du traitement de l'azote avec SYNTEA

## Op 96 : restructuration du réseau d'eaux usées de la commune de PONTACQ tranches 4-5-6-7 :

Partie Eau Usée
MOE SETMO partie EU
<b>55 360,00 €</b>
TF1 BAYOL : Marché travaux tranche ferme 1 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenave Amont et Vincent de Bataille
<b>325 490,00 €</b>
TO1 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 1 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts
<b>622 057,60 €</b>
TO2 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Place d'Estibayres et Rue du Stade
<b>283 333,20 €</b>
TO3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Marechal Foch
<b>499 949,40 €</b>
Partie Eau Pluviale
MOE SETMO partie EP
<b>5 592,00 €</b>
TF3 BAYOL : Marché travaux tranche ferme 3 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenave Amont et Vincent de Bataille
<b>58 723,20 €</b>
TO1.3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 1.3 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts
<b>16 085,80 €</b>
TO3.3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 3.3 (correspondant à la tranche 6) : Marechal Foch
<b>146 190,60 €</b>
Analyses amiante
<b>1 056,00 €</b>
Etudes géotechniques
<b>5 750,00 €</b>
Rapports étanchéité et ITV
<b>18 985,00 €</b>
Tests de compactage
<b>8 250,00 €</b>

### La tranche ferme 1 :

- Rue Marquenave Amont : travaux terminés
- Rue Vincent de bataille : travaux terminés

Reste réfections chaussées à valider car qq malfaçons

### TO1 : Place Huningue, rue de la république et rue des remparts :

Démarrés par anticipation avec la tranche ferme - Les travaux reprennent en octobre par l'arrière de la mairie : CEGETP

### TO2 : Place Estibayres et rue du stade.

Salle polyvalente : anticipation car la commune doit réaliser un aménagement autour des structures sportives.

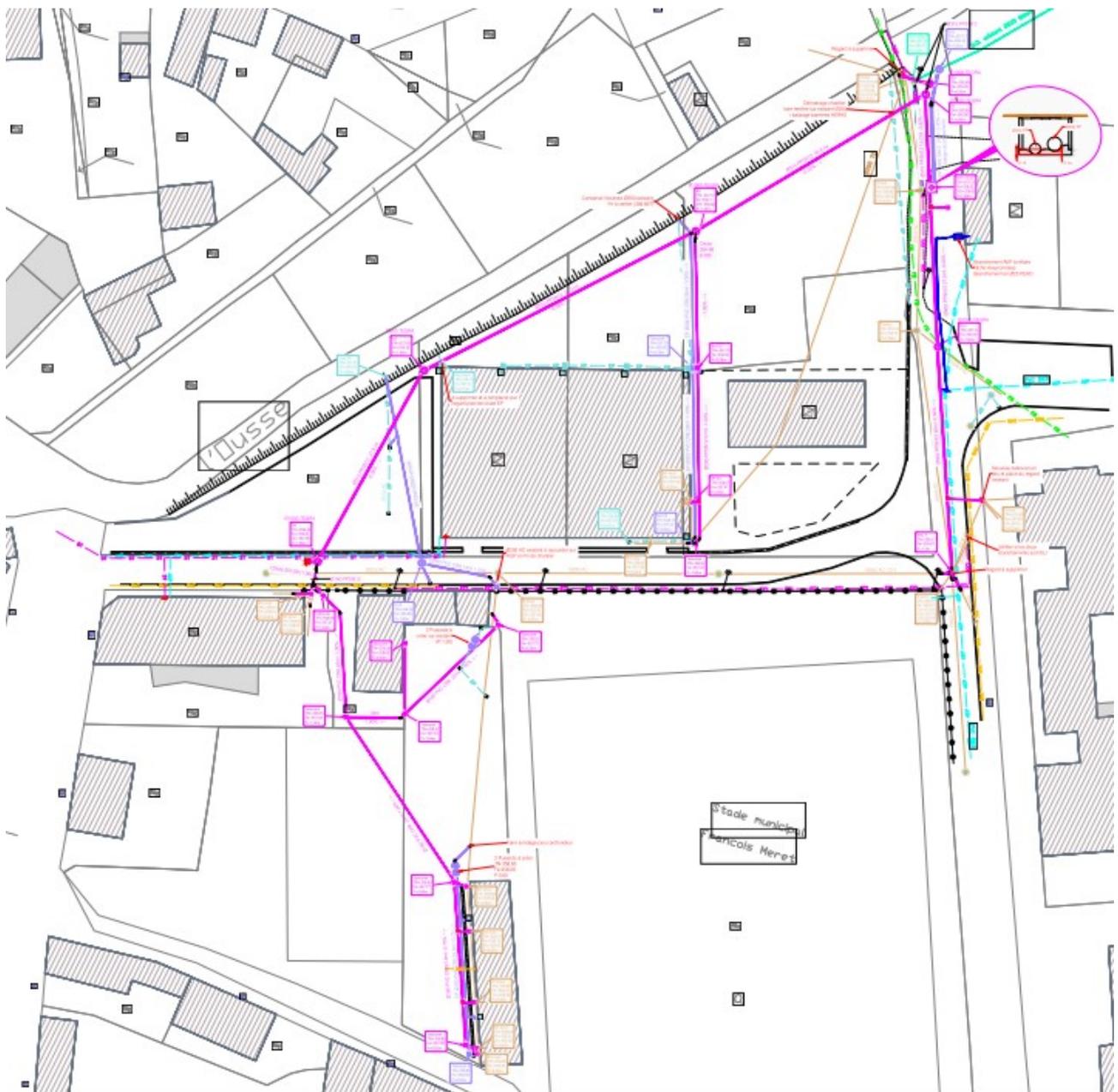
OS du 11/09/2023

Les travaux consistent à restructurer le réseau d'assainissement de la commune de Pontacq et à effectuer de la mise en séparatif.

Les travaux objet du présent compte-rendu concerne le secteur de la **Salle polyvalente**.

### - PARTIE ASSAINISSEMENT :

Canalisation DN 315 et 400 mm - L=200 ml - Reprise de 5 branchements



Désignations	Avancement	Canalisation + regard posés	Reprises de branchements	Raccordement sur existant
PONTACQ - Salle Polyvalente	50%	100 ml PP DN 315 mm		

→ **Mise en conformité**

- Il y a des travaux à prévoir sur les réseaux EU et EP au niveau des structures communales (salle polyvalente + stade).
- BAYOL a transmis un devis à la commune.
- En attente de validation.

**Op 102 : travaux de renouvellement et de déplacement du réseau d'eaux usées secteur centre g rontologique de Pontacq**

Travaux termin s

**Op 97 : Travaux BAYOL : commande 2023-1 tranche 1 restructuration du r seau d'assainissement de Livron et Barzun**

MOE : 31 150 HT

R habilitation du r seau d'eaux us es sur :

LIVRON - Route du Pic du Midi (RD640)

BARZUN - Rue du Corps Franc Pommi s (RD640)

LIVRON - Chemin de Cantey

BARZUN - D versoir d'orage

Les travaux d marrent cette semaine : autour de la mairie puis sur la RD.

BAYOL s'arr tera mi-novembre pour partir sur GER : travaux AEP

Repris janvier en continuant sur la RD   Barzun

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Présentation du RPQS partie ANC (17\_2023\_09)

## Dossiers urbanisme ANC

TOTAL Ex SMEAVO	CU	PC	Réhab	Contrôle
2021	58	56	30	81
2022	28	40	27	66

TOTAL Ex Lembeye	CU	PC	Réhab	Contrôle
2021	26	16	27	34
2022	29	8	30	25

TOTAL Ex Morlàas	CU	PC	Réhab	Contrôle
2021	21	23	6	20
2022	18	14	22	17

TOTAL	CU	PC	Réhab	Contrôle
2021	105	95	63	135
2022	75	62	79	108

## ventes ANC

	2021	2022
Nombre de ventes ANC réalisées	123	115

## Contrôles de fonctionnement ANC

	2021	2022
Nombre de contrôles réalisés	870	883

## Vidanges ANC

	2021	2022
Nombre de vidanges réalisés	161	96
Nombre de m3 évacués	425,1	249,8

TARIFS 2022			SEABB
			Prix HT
Urbanisme	CU ou permis d'aménager		60,00 €
	PC	Contrôle conception	60,00 €
		Contrôle de réalisation	130,00 €
	Réhabilitation spontanée	Contrôle conception	60,00 €
		Contrôle de réalisation	130,00 €
	Ventes		

TARIFS 2022		SEABB	
		Non conformes Prix HT	Conformes Prix HT
Contrôle des installations existantes	Le contrôle	135,00 €	135,00 €
	Fréquence	4	8
	Ramené à l'année	33,75 €	16,88 €

**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (18\_2023\_09) : un virement de crédit est prévu pour permettre cette écriture.**

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical l'état N° 58794880112 établi par la trésorerie SGC NAY-MORLAAS concernant la demande d'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables soit un montant total de 2 987.41€. Cette somme dans le cas d'accord d'admission en non-valeur fera l'objet d'un mandat au compte 6541. Il propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **APPROUVE** : l'admission en non-valeur pour une somme totale de 2 987.41€ selon état N° 58794880112 joint

**Etats des contrôles en cours**

**Bassillon Vauzé : 40 ANC**

Contrôle terminés et réunion réalisée

**Lucarré : 32 ANC**

En cours

**Arricau Bordes : 59 ANC**

En cours

**Moncaup : environ 100 ANC**

Les contrôles vont démarrer. Réunion faite ce matin

**Ger : 683**

Contrôles en cours – environ 400 réalisés

**Simacourbe : environ 170**

Contrôles en cours – reprise après arrêt pour réaliser des contrôles de branchements au réseau EU

## QUESTIONS DIVERSES

**Recrutement 2023 : technicien ANC 4j/5 + autre mission 1j/5**

Les entretiens ont eu lieu mardi 19 septembre 2023

**Titre annulé sur exercice antérieur : Collecte : DM5 (19\_2023\_09)**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-9 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant.)	9 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Titre annulé sur exercice antérieur : ANC : DM1 (20\_2023\_09)**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-500,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant.)	500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Délibération pour demande de subvention appel à projet Naiade pour le Schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviale de Lembeye et de Serres Morlaàs (21\_2023\_09)**

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le projet de réalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales sur les communes de Lembeye et de Serres Morlaàs. Celles-ci ont adhéré respectivement le 01/01/2020 et 01/01/2022.

Le schéma directeur d'assainissement de Lembeye avait été réalisé mais n'est plus d'actualité et sur Serres Morlaàs il n'a jamais été fait.

Quand au schéma directeur d'eaux pluviales, il est inexistant sur ces deux communes.

Monsieur le Président rappelle que celui-ci est indispensable à l'octroi des aides financières dans le cadre des travaux d'assainissement, il présente de plus un intérêt technique pour le SEABB dans le cadre de la bonne gestion des systèmes d'assainissement.

Monsieur le Président précise que cette opération était prévue au budget 2023 et présente le plan de financement prévisionnel.

Il demande également l'autorisation au conseil syndical de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du conseil Département dans le cadre de l'appel à projet NAIADÉ.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **APPROUVE** réalisation des schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales sur les communes de Lembeye et de Serres Morlaàs.

- **APPROUVE** le plan de financement présenté.

- **AUTORISE** le conseil syndical de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du conseil Département dans le cadre de l'appel à projet NAIADÉ

### Décision Modificative op90 Travaux Lembeye : (22\_2023\_09)

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 86 : Installation, matériel et out	-109,00		
2315 (23) - 90 : Installation, matériel et out	109,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### Servitudes administratives de passage de canalisations d'eau potable (23\_2023\_09)

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence eau potable, le syndicat est amené à la création de réseau public d'eau potable sur le territoire des communes membres.

Il précise que les travaux de canalisations d'eau nécessitent une emprise de passage et une zone non aedificandi.

Le réseau traversant des propriétés privées, il convient d'instituer des servitudes administratives de passage de canalisations telles qu'elles sont prévues à l'article L.152-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Ces servitudes devront faire l'objet d'actes authentiques publiés au service de la publicité foncière. Cette formalité est obligatoire en vertu de l'article 28 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, ne fût-ce que pour l'information des tiers acquéreurs.

Le Président propose d'instituer les servitudes administratives de passage de canalisations d'eau potable, moyennant le paiement d'une indemnité de 0.50 € le mètre carré et de rédiger des actes en la forme administrative qui seront publiés au service de la publicité foncière.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** d'instituer des servitudes administratives de passage pour les travaux de canalisations d'eau potable sur les terrains privés, situés sur le territoire des communes membres

**DECIDE :** que le syndicat versera au propriétaire une indemnisation de 0.50€ le M2

**CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération, et notamment de rédiger par actes en la forme administrative les conventions de passage de canalisations.